

● (2140)

Pour la gouverne de tous les Canadiens, je tiens à répéter que le gouvernement a parfaitement rempli tous ses engagements et toutes ses promesses. Si on veut citer le cas d'un gouvernement ou d'un parti politique qui a tenu sa promesse, je pense que l'on peut dire, avec preuves à l'appui, que c'est ce gouvernement-ci, tout comme celui dont il est l'émanation et qui a exercé le pouvoir pendant plus de douze ans. Il a su respecter ses engagements et faire en sorte que nous ayons notre loi sur l'immigration, notre loi sur la citoyenneté, notre propre drapeau et notre propre hymne national dont la proclamation a eu lieu en 1980. Maintenant, nous entreprenons la dernière étape, celle du rapatriement de la constitution.

Les Canadiens se sont rendu compte que le gouvernement voulait sérieusement rapatrier la constitution. Bien des gens se sont emportés et ont lancé des accusations de toutes sortes. Maintenant qu'ils ont eu l'occasion de réfléchir à ce qu'ils veulent pour l'avenir de leur famille, ils acceptent bien tranquillement la position du gouvernement et appuient l'excellent document dont le comité mixte a fait rapport à la Chambre.

J'ai l'impression qu'il s'est produit un changement marqué d'attitude chez les Canadiens de tout le pays à l'égard du projet de résolution dont la Chambre est saisie. Après tous les mois de dur labeur qu'y ont consacré les députés et les sénateurs membres du comité mixte, et après le travail concluant qui se fera à la Chambre avant que la résolution soit transmise au Parlement britannique, nous pourrions à bon droit être fiers de ce que, sans compter tous ceux qui ont pris part à ce débat historique et sans égard à tous les beaux discours et les accusations qui volent d'un bout à l'autre du pays et de part et d'autre de la Chambre, un parti politique, ses chefs, les administrateurs et le gouvernement du moment ont maintenu leur position avec constance. Ils ont trouvé les promesses qu'ils avaient faites à tous les Canadiens et leurs actes n'ont jamais trahi leurs paroles. Nous en avons la preuve dans le fait que nous voici rendus aux derniers jours des travaux préparatoires au rapatriement de la constitution.

Je suis convaincu que nous pouvons donner ce soir au député de Vaudreuil l'assurance que non seulement nos droits seront consacrés par la constitution lorsqu'elle sera rapatriée mais que, grâce à la formule d'amendement, tous les Canadiens de tous les secteurs de la société auront les mêmes avantages car on pourra démocratiquement apporter les modifications qui s'imposent là où l'on s'accordera pour les juger nécessaires.

Je termine en remerciant une fois de plus le secrétaire parlementaire et le député de Vaudreuil de m'avoir donné l'occasion de participer au débat proposé pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires ce soir. Je le répète: je ne doute pas que le premier ministre et son cabinet aient respecté la promesse qu'ils avaient faite à tous les Canadiens et surtout à la population du Nouveau-Brunswick et à la circonscription

### *Langues officielles*

que je représente, puisque nous allons bientôt voir le résultat des dispositions qu'ils ont prises, soit le rapatriement de ce document qui protégera toujours nos droits, surtout nos droits linguistiques.

**M. John Gamble (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, je n'interviendrais pas dans ce débat sur la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert) si un ou deux aspects du discours de mon collègue, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), ne m'y avaient incité. Je parlerai tout d'abord du rappel au Règlement que le député de Vaudreuil a fait à propos de la façon dont le député de Winnipeg-Assiniboine a prononcé le nom de sa circonscription; il a laissé entendre que celui-ci ne connaît pas suffisamment la langue de la circonscription de Vaudreuil pour avoir l'occasion d'adresser la parole au motionnaire. Cela me rappelle la motion qui a été proposée à la dernière assemblée générale du parti libéral à Winnipeg—qui a été rejetée, j'espère. D'après cette motion, donc d'après son auteur et probablement aussi d'après son parrain, seules les personnes bilingues devraient pouvoir devenir députés. A franchement parler, si cette remarque du député de Vaudreuil était révélatrice de ce qui allait se passer, les députés d'en face devraient peut-être attendre que l'occasion se présente et déclarer que c'est effectivement leur position.

**M. Herbert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai parlé d'un problème de prononciation simplement parce que le député qui avait la parole a déclaré que je n'écoutais pas et parce que je voulais attirer son attention sur le fait que j'étais bien en train de l'écouter.

**M. Gamble:** Le compte rendu démontrera que les raisons sont plutôt apparentes. Il a fait allusion à sa prononciation erronée.

Quoi qu'il en soit, l'autre question qui m'a préoccupé a été la légèreté avec laquelle ont réagi les ministériels lorsque quelqu'un, en l'occurrence de nouveau le député de Winnipeg-Assiniboine, a signalé qu'une injustice avait été commise envers un fonctionnaire canadien unilingue et le fait que cette injustice avait été commise envers un fonctionnaire unilingue anglophone.

J'espère que les députés de l'autre côté admettront que la forte majorité de la population du Canada est unilingue, soit anglaise, soit française. Ce genre de réaction n'est guère louable à la Chambre des communes. Si nous avons l'intention d'établir une classe privilégiée au Canada, c'est-à-dire une classe de gens bilingues, alors, selon moi, les députés des deux côtés de la Chambre devraient juger à propos, jusqu'à ce que cette classe forme la majorité de la population du Canada, de s'abstenir de se moquer des malheurs ou des contrariétés dont souffrent les citoyens canadiens qui ne parlent qu'une seule de nos deux langues officielles. Si vous riez, je suppose qu'il y a une raison.